CONSULTATION

-

Exploitation et aménagement d'un espace « Café - Working » au sein de l'Hôtel Consulaire - CCI Bayonne Pays Basque (CCI BPB)

1. Objet et étendue de la consultation :

La présente consultation concerne l'exploitation et l'aménagement d'un espace Café-Working.

L'exploitation de l'espace cafétéria actuel est géré depuis 29 ans par la société CAF EXPRESS (BASSUSSARY). La gérante est partie à la retraite courant avril 2022 et cesse donc son activité qui assurait la fourniture de boissons non alcoolisées, de snacks et casse-croûtes (sandwichs, croquemonsieur) à consommer sur place et de pauses café à la demande pour les réunions.

L'accès à la CCI BPB est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h. La CCI BPB est fermée en moyenne 6 jours dans l'année en plus des jours fériés.

La présente consultation définit les caractéristiques du service attendu de la part du prestataire de service qui sera sélectionné pour assumer l'exploitation et l'aménagement du futur espace Café-Working, à compter du 1^{er} septembre 2022, compte tenu de l'activité de la CCI BPB et du profil des usagers des bâtiments de l'Hôtel Consulaire et du Centre Consulaire de Formation (CCF).

Comme sa dénomination l'indique cet espace se veut être à la fois convivial et professionnel, véritable espace d'échanges et de rencontres avec un aménagement d'ambiance différente (mobilier haut, bas etc..) pour un café partagé entre collègues, un échange professionnel avec un client etc...

Lieu d'exécution :

50/51 allées Marines 64100 BAYONNE

2. Contenu des prestations

Le prestataire proposera une offre de service boissons (cafés, boissons non alcoolisées) prioritairement et étudiera s'il le souhaite une offre limitée de snacks, casse-croûtes et/ou plats à emporter ou à réchauffer. L'exploitation peut se faire avec la présence d'une personne et/ou la mise à disposition de machines/distributeurs. Cette offre devra se distinguer qualitativement de celle déjà proposée aux étudiants du Centre Consulaire de Formation voisin. En particulier, la qualité du café et de l'offre de nourriture devra être adaptée au milieu professionnel.

Il n'est pas autorisé d'utiliser des appareils susceptibles de dégager des odeurs et des fumées.

Le service sera assuré **au minimum** de 8h30 à 15h chaque jour ouvré en dehors des périodes de vacances scolaire pendant lesquelles il sera néanmoins recommandé de continuer à proposer tout ou partie de ces prestations.

Une offre de « pauses café -boissons-viennoiseries » pourra être proposée aux organisateurs qui réservent des salles de réunion (Annexe au contrat de locations de salle).

Les prix de vente appliqués doivent tenir compte à la fois de la qualité des produits attendus, mais également du seuil d'acceptabilité par les salariés de façon à rendre le lieu attractif.

Le paiement doit être possible par CB, et idéalement titres/cartes titres restaurants (à titre indicatif, les collaborateurs sous contrat CCI Nouvelle-Aquitaine ont des titres et cartes restaurant EDENRED d'une valeur de 8,10 €/jour en 2022).

Une démarche environnementale est attendue avec des contenants et accessoires proposés recyclables, la proposition de gestion des déchets alimentaires et non alimentaires, et des produits d'origine locale /circuit court)

Le candidat produira un calendrier de ses travaux d'aménagement à effectuer afin de pouvoir assurer un début des prestations de ce nouvel espace Café-Working de la CCI BPB le 01/09/2022. Un nom pour cet espace et une identification visuelle interne/signalétique peuvent être proposés par le candidat et devront être validés avant utilisation/pose. Aucune enseigne en revanche ne sera autorisée sur la façade de l'Hôtel Consulaire et du Centre Consulaire de Formation.

3. Lieu d'implantation et clientèle

La CCI BPB met à disposition de l'exploitant un espace de 86 m² fini (réserve incluse), qui relie l'Hôtel Consulaire et le Centre Consulaire de Formation (voir plan annexé). Cet espace doit permettre le passage régulier des personnes qui transitent entre l'Hôtel Consulaire et le CCF. Par ailleurs l'aménagement doit être conçu de façon à pourvoir accueillir les personnes à mobilité réduite. L'espace donne sur une terrasse aux normes ADAP avec un accès direct par des baies vitrées.

La clientèle est composée en 4 groupes :

- **Les collaborateurs** : l'Hôtel Consulaire compte environ 70 salariés et le Centre Consulaire de Formation compte environ 20 salariés.
- Les entreprises locataires: 16 entreprises, organisations et syndicats professionnels locataires de bureaux dans l'Hôtel Consulaire, comptent un minimum de 50 collaborateurs présents dans les locaux.
- Les visiteurs: 4 salles de réunion d'une capacité de 12 à 100 personnes et un amphithéâtre de 250 places sont proposés à la location extérieure. Une offre de « pauses café -boissonsviennoiseries » est proposée aux organisateurs en annexe aux locations de salle (voir tarifs sur le site www.bayonne.cci.fr).
- Les apprenants : 300 étudiants de l'école KEDGE essentiellement présents de septembre à décembre (ayant leur propre offre à travers des distributeurs au sein du CCF) et 1000 apprenants/an de la formation continue (salariés adultes d'entreprises).

Offre de services déjà en place :

- Deux machines à café (au prix de 0,70 € le café) et un distributeur snacking/sandwiches ont été mis en place au Centre Consulaire de Formation en octobre 2020. Elles sont majoritairement destinées aux étudiants.
- 2 foodtrucks sont présents à ce jour sur le parvis devant la CCI les lundis et jeudis entre 12 et 14h, selon un accord conventionnel passé avec la CCI BPB : « EDEN STREET FOOD » propose des Poke-bowls et « ANTOINE & LULU » propose des burgers.

Il est prévu de positionner des micro-ondes pour le réchauffement de plats dans l'espace qui sera alloué.

La CCI BPB ne s'engage sur aucune garantie quant au nombre de clients potentiels. Il appartient uniquement à l'exploitant de proposer une offre suffisamment attractive pour attirer les consommateurs en interne « collaborateurs, locataires, étudiants résidents » et extérieurs « visiteurs CCI et apprenants en formation continue ». La CCI pourra relayer toute communication promotionnelle proposée par l'exploitant et dont elle aura validé le contenu.

4. Charges et conditions

L'espace est vide au départ de la gérante précédente. Son aménagement, son ameublement intérieur et extérieur sont à la charge du futur exploitant. La Direction et le service Equipement en charge des travaux, de l'entretien et de la maintenance des bâtiments seront obligatoirement consultés sur le projet d'aménagement.

Tout agencement complémentaire rendu nécessaire pour l'exploitation de l'espace, notamment sur la terrasse extérieure, doit être préalablement concerté et validé avec la CCI BPB avec les services habilités (commission sécurité, pompiers...) si nécessaire.

Le prestataire fournit et entretient les machines/distributeurs, approvisionne et fournit les matières consommables, contracte et gère son personnel d'exploitation s'il y a lieu, dans le respect de la règlementation en vigueur (Bâtiment ERP).

Le nettoyage (sols, vitres, micro-ondes) de cet espace est assuré par le prestataire de nettoyage de l'Hôtel Consulaire dont le coût est intégré dans le loyer. L'exploitant veillera toutefois à ce que les lieux mis à disposition soient entretenus et que le matériel lui appartenant reste en bon état de fonctionnement.

L'exploitant est responsable de son personnel, celui-ci doit respecter une stricte neutralité à l'égard des collaborateurs, des prestataires et des visiteurs du site. Il s'engage à une parfaite discrétion et confidentialité sur les informations recueillies dans le cadre de son travail.

5. Redevance

Compte-tenu de l'investissement initial rendu nécessaire par l'aménagement du local et la mise en place d'une nouvelle offre, le loyer s'élèvera sur la durée initiale du contrat à 300 € HT charges comprises qui comprennent :

- Entretien et nettoyage des parties communes (chauffage/climatisation)
- Eau
- Eclairage
- Place de parking au sous-sol du Centre Consulaire de Formation et accès au parking extérieur.
- Taxe foncière des parties communes
- Frais de gardiennage

La consommation électrique sera prise en charge directement par l'exploitant.

L'occupant contractera toute assurance de responsabilité civile pour les risques liés à son activité et précisés dans la convention d'occupation.

6. Durée de l'exploitation

La convention d'occupation prendra effet à la date de la signature et sera consentie pour une durée initiale de 3 ans, qui pourra être suivie de périodes d'1 an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation justifiée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 3 mois avant la date anniversaire de la convention.

7. Visite

Une visite du site concerné par cette consultation est obligatoire. Un bon de visite visé lors de la visite sera joint à la proposition du candidat.

Les candidats sont invités à prendre contact avec :

Mme Myriam BERTHOUD – 05 59 46 58 89 – m.berthoud@bayonne.cci.fr

8. Date limite de réception des candidatures

Vendredi 24 juin 2022 à 12h.

La CCI se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres. Le cas échéant, cette information sera diffusée par mail à l'ensemble des candidats consultés et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt et laissé ses coordonnées à cet effet.

Jusqu'à l'acceptation d'une candidature, la CCI BPB se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

9. Modalités de remise des candidatures

Les candidatures seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception.

La date limite de réception des offres est fixée ci-dessus, délai de rigueur. Les dossiers parvenus après ce délai seront déclarés irrecevables.

Transmission sur support papier :

Les candidatures devront parvenir sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

CCI BAYONNE PAYS BASQUE
A l'attention de Myriam BERTHOUD
50 /51, allées Marines
64100 BAYONNE
L'enveloppe portera les mentions suivantes:
Candidature Espace Café-Working – CCI NE PAS OUVRIR

En cas de remise en main propre, les horaires d'ouverture au public sont :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

En cas de distribution par porteur (type Chronopost »), les candidats veilleront à ce que leur enveloppe parvienne à l'adresse indiquée et aux heures d'ouverture au public précisées ci-dessus afin que le récépissé puisse être délivré au porteur de pli.

L'attention des candidats qui transmettent leur offre sur support papier est attiré sur le fait que l'ensemble des documents demandés doit impérativement être fourni au format papier. Les candidatures qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait livré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

- <u>Transmission sur support électronique</u>:

Les candidatures devront parvenir par mail à l'adresse suivante : m.berthoud@bayonne.cci.fr

L'attention des candidats qui transmettent leur offre sur support électronique est attiré sur le fait que l'ensemble des documents demandés doit impérativement être fourni au format numérique. Les candidatures qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait livré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

10. Documents à fournir

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces précisées ci-dessous :

- Renseignements administratifs:

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à représenter la société
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- Un bon de visite du site signé par le service DPE (Direction Ports & Equipements)
- Une liste de références professionnelles
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité indiquant la nature, le montant de la couverture, de la franchise et la durée de la garantie

Renseignements techniques de l'offre :

- L'offre produits et tarifaire
- Le mémoire technique présentant le concept, la prestation, les moyens matériels (photos machine, distributeur, mobilier...) et humains, l'organisation pour l'exécution du contrat (horaires, approvisionnement, maintenance des machines/distributeurs, l'entretien), les modalités de paiement, le pilotage de la prestation (outil de gestion quotidienne, rapport d'activité), la démarche environnementale /RSE (recyclage, optimisation gobelet personnel...)
- Le projet d'aménagement/sélection mobilier et décoration
- Une signalétique (logo, charte graphique) si prévue dans l'offre

11. Critères d'attribution

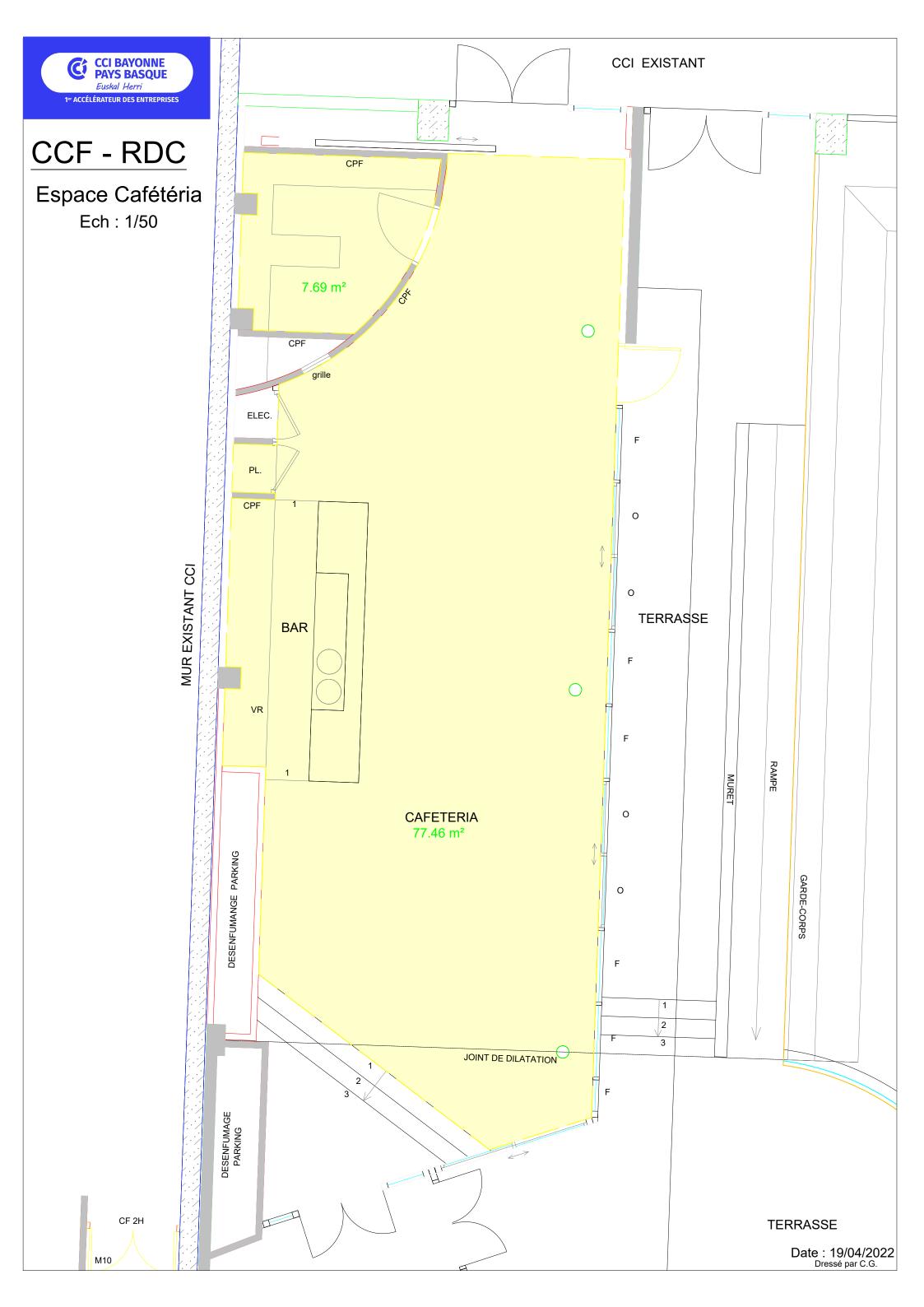
Les candidatures seront soumises à une commission d'attribution, constituée à minima du Directeur des Ports & Equipements et du responsable travaux de la CCI BPB.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Prix et qualité de l'offre produits (base du prix des produits suivants : café expresso, thé, canette de soda, jus de fruits, snacks, sandwich, plat, dessert + éventuelles pauses café)	40%
2- Valeur technique	60 %
2.1 - Aspects organisationnels matériels et	25 %
humains	
2.2 - Projet d'aménagement/planning ouverture	25 %
2.3 - Démarche environnementale	10 %

A l'issue de l'analyse des offres jugées recevables, la CCI BPB se réserve le droit d'auditionner les 2 candidats présélectionnés.

Le lauréat sera le candidat qui aura obtenu la meilleure note globale à l'issue de cette analyse. L'annonce du lauréat sera faite au plus tard le 8 juillet 2022.





Exploitation et aménagement d'un espace Café-Working

BON DE VISITE

Attention : ce bon de visite entièrement complété doit être impérativement joint à votre offre.

Nom et adresse de l'entreprise :

Partie ENTREPRISE	Partie CCI
Nom visiteur : Signature :	Nom Responsable visite : Date visite : Signature :